

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 095-219505856-20250813-2025-748-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025

NUMÉRO: 2025-748

ARRÊTÉ PORTANT DOMICILIATION A L'ASSOCIATION TIMOUN LAKAY

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la demande de domiciliation postale présentée le 11 février 2025 par l'association « Timoun Lakay »,

Considérant qu'il incombe au Maire, en sa qualité d'administrateur des propriétés communales, de déterminer les conditions d'utilisation de celles-ci,

Considérant que la Maison de Quartier les Vignes Blanches, avenue Anna de Noailles, 95200 Sarcelles, est un bâtiment public à usage de lieu de réunion des associations de la commune,

Considérant que l'association « Timoun Lakay » a demandé la domiciliation au sein de la maison de quartier « les Vignes Blanches »,

Considérant que cette utilisation est conforme à la destination ou du moins compatible avec les lieux,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Il est accordé une domiciliation postale à l'association TIMOUN LAKAY à l'adresse suivante : Maison de Quartier « les Vignes Blanches », avenue Anna de Noailles, 95200 SARCELLES.

<u>Article 2</u>: La présente autorisation est délivrée gratuitement à titre précaire et révocable. L'association ne peut pas se prévaloir de cette autorisation pour exercer une activité et/ou occuper une partie dudit local des lieux.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

<u>Article 4:</u> Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Sarcelles, le 13 août 2025.

Le Maire, Patrick HADDAD